Zeitschrift: Rapport pour les années / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 61 (1974)

Rubrik: VI. Activités diverses

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Par ailleurs, ce sont toujours les mêmes problèmes qui reviennent dans les discussions de la Commission: le manque de place et de personnel. La Bibliothèque de la ville et de l'Université de Berne s'est déclarée dans l'incapacité de recevoir dans ses nouveaux magasins, à titre de dépôt limité, des fonds de notre bibliothèque archicomble. Une solution de rechange est offerte maintenant par la mise à notre disposition d'une cave située dans un bâtiment loué par la Confédération à Bethlehem près de Berne. Dans le courant de l'année prochaine, ce sont quelque 80 000 volumes qui devront y prendre place. Ainsi la bibliothèque est délivrée de son grand souci pour une période de quatre à cinq ans. Mais les utilisateurs subiront, les premiers, les désavantages liés à ce déplacement de livres.

L'interdiction d'engagements supplémentaires de personnel défend à la Bibliothèque d'augmenter ses prestations, comme elle l'avait prévu pour satisfaire les besoins et les désirs des lecteurs. La diminution du nombre des auxiliaires entraînerait automatiquement une réduction des services existant aujourd'hui: cela pourrait être, en premier lieu, la fermeture du prêt le mercredi soir et le samedi.

V. Expositions

a) Expositions dans la salle des pas perdus de la Bibliothèque nationale

Ary Oechslin: Décors, esquisses et modèles (organisé par la Société suisse pour la culture théâtrale à l'occasion du 60e anniversaire de l'artiste). – Albert Einstein et la Suisse; Hans Albert Einstein (1904–1973). – Il Ticino al Consiglio federale / Le Tessin au Conseil fédéral. Testimonianze scritte dei Consiglieri federali ticinesi. – Les femmes universitaires en Suisse, (les 50 ans de l'association suisse des femmes universitaires).

b) Petites expositions

Fritz Zwicky, astrophysicien (1898–1974). – Carl Jacob Burckhardt (1891–1974). – Anciennes cartes et vieux atlas de la Suisse. – Rudolf Maria Holzapfel (1874–1930), pour le 100e anniversaire de sa naissance. – Ludwig Hohl a 70 ans. – Edgar Salin (1892–1974). – Arnold Lunn (1888–1974). – Nouvelles acquisitions. – Jan Tschichold (1902–1974). – Arnold Schönberg et la Suisse, pour le 100e anniversaire de sa naissance. – Karl Schmid (1907–1974). – Hans Robert Hahnloser (1899–1974).

VI. Activités diverses

Après trois ans d'activité, le Directeur de la Bibliothèque nationale a démissionné en tant que Président de l'Association des bibliothécaires suisses et a remis sa charge à un bibliothécaire cantonal, M. Anton Gattlen de Sion. La Bibliothèque nationale n'en reste pas moins en contact étroit avec cette association profes-

sionnelle: elle assume le secrétariat et les cours, s'occupe de la livraison du matériel, met à sa disposition le rédacteur des "Nouvelles", oeuvre enfin par l'intermédiaire de plusieurs collaborateurs dans le cadre des cours de formation qui se donnent à Neuchâtel et à Berne ainsi que dans de nombreuses commissions spécialisées de l'Association. La Bibliothèque nationale est prête à maintenir cette activité aussi longtemps que les autres tâches qui lui sont imparties de par la loi n'auront pas à en souffrir, c'est-à-dire aussi longtemps que nous pourrons mener à chef notre propre travail avec un effectif de personnel destiné à ne pas varier pendant plusieurs années. C'est pourquoi la Bibliothèque nationale n'a malheureusement pas pu donner satisfaction aux propositions d'une commission qui s'est occupée pendant deux ans de la réforme des structures de l'Association, propositions liées à un accroissement de travail. Si la réforme des structures de l'Association des bibliothécaires suisses envisagée est effectivement réalisée, deux solutions sont à considérer: ou un secrétariat propre à l'Association devra se charger du travail, ou un certain nombre de grandes bibliothèques devront décharger, d'une manière raisonnable, la Bibliothèque nationale. En dehors de l'Association, les services de la Bibliothèque sont également mis largement à contribution: ses collaborateurs jouent notamment un rôle d'information auprès des groupes de travail cantonaux, communaux et privés confrontés aux problèmes que pose l'édification de bibliothèques ou de réseaux bibliothécaires; de même, dans le courant de l'année, ils informent un nombre considérable d'intéressés de toutes les questions qui sont du domaine des bibliothèques.

La Bibliothèque nationale a continué de maintenir d'excellentes relations avec la Société suisse des libraires et éditeurs; elle a également collaboré avec l'Office de la science et de la recherche ainsi qu'avec l'Office des affaires culturelles. A la demande du Département fédéral de l'Intérieur, le Directeur a également dirigé la Communauté de travail de l'Organisation suisse pour la littérature de la jeunesse. C'est aussi à la demande du Conseil fédéral que M. Rätus Luck a été associé à l'élaboration d'un volume jubilaire à l'occasion du 100e anniversaire de la révision de la Constitution de 1874.

Un certain nombre de collaborateurs ont été chercher à l'étranger encouragement et conseil. M. Eric Vuilleumier, chef de la section des catalogues et bibliographies, est allé discuter à Bunbury, avec des experts, le problème de l'avenir des bibliographies nationales en prévision d'une meilleure structuration et de meilleures possibilités d'échange par l'automatisation du catalogage. M. Lavanchy, notre spécialiste en matière d'automation, a étudié quant à lui à la "Deutsche Bibliothek" et à la "Zentralstelle für Dokumentation" l'établissement de la bibliographie nationale allemande, première bibliographie nationale automatisée au monde. Nous nous voyons néanmoins contraints, pour le moment, de renoncer à songer sérieusement à la réalisation de tels projets à la Bibliothèque nationale, l'obligation de procéder à des économies et les restrictions de personnel constituant, dans cette perspective, des obstacles insurmontables.